



Tutelle de mon père âgé de 89 ans

Par **Evanes**, le **22/03/2020** à **14:51**

Bonjour

Étant tutrice de mon père depuis 2011 J ai toujours tenu ses comptes correctement. Mais l'année dernière je me suis permis de prendre de l'argent sur le compte de mon père et la banque m'a dénoncé au juge des tutelles.

Je suis fille unique donc unique héritière J ai déjà remboursé une partie de la somme à mon père mais n'y arrivant plus financièrement J ai déposé un dossier de surendettement auprès de la banque de France et dans les dettes J ai mis la somme que je devais à mon père tout cela je l'ai signalé à la juge des tutelles.

Cette semaine elle m'a répondu qu'elle m'enlevait la tutelle (cela je m'en doutais) et qu'une enquête pénale était en cours.

Par contre ce que je n'ai pas apprécié c'est qu'elle a envoyé un courrier à mon père comme quoi je lui avais pris de l'argent je n'osé même plus lui rendre (mon père il a fait un AVC en 2010 il ne parle plus il est fatigué à 90 ans bientôt et surtout en ce moment il est confiné en EPHAD J estime que la juge manque d'humanité. Quel recours ai-je contre tout cela. Je vous remercie

Par **youris**, le **22/03/2020** à **15:03**

bonjour,

le juge applique le droit, il n'a pas le droit de ne pas l'appliquer par humanité.

le juge des tutelles a, en autres missions, celle de contrôler les actes faits par le tuteur.

il me semble normal que le juge informe la personne protégée du comportement fautif de son tuteur qui a justement pour mission de la protéger.

dans votre cas, le juge des tutelles a été bien gentil, il aurait pu vous poursuivre civilement et même pénalement pour détournement d'argent devant les tribunaux compétents.

donc je vous conseille donc de faire profil bas .

salutations